



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

## Conseil municipal

Séance du 28 février 2023

### Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Vote
2023-09	Lancement d'un MAPA pour les travaux d'aménagement d'un lotissement communal	Accepté à l'unanimité
2023-10	Désignation de la résidence « Les Douglas » - Fixation d'un loyer	Accepté à l'unanimité
2023-11	Don à la commune	Accepté à l'unanimité
2023-12	Acquisition de la chapelle de Panissière	Accepté à l'unanimité
2023-13	Commission extra-municipale pour l'organisation du Tour de France	Accepté à l'unanimité
2023-14	Admission en non-valeur pour créances éteintes - Surendettement	Accepté à l'unanimité
2023-15	Budget communal – Approbation du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable et du compte administratif 2022	Accepté à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet le 13/03/2023

Affichage le 13/03/2023

## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71  
 Télécopie : 04 74 03 04 73  
 e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)



République Française  
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-09

Séance ordinaire du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures,  
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
 sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 22 février 2023</b>
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 13

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN – Didier DAILLY

**Absents excusés** : Angélique Dessaigne – Laurent RIGOUDY

**Procurations** : Bernard ROSSIER procuration à Didier DAILLY  
 V. MARTORANA procuration à Nicolas FACHEURE  
 Lucie BIESSE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Valérie CAULE

**Objet de la Délibération : Lancement d'un MAPA pour les travaux d'aménagement d'un lotissement communal**

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'autoriser à lancer et signer le marché public à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement d'un lotissement communal « Le Belvédère ».

Ce marché se compose de 3 lots :

- Lot n° 01 – Terrassement – Voirie – Réseaux humides
- Lot n° 02 – Réseaux secs – Éclairage public
- Lot n° 03 – Espaces verts

Le quantitatif prévisionnel des travaux s'élève à 370 000,00 € HT.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Publication au 20/03/2023
- Remise des plis 21/04/2023
- Analyse des offres - négociation : semaine 17
- Attribution du marché : conseil municipal le 09 mai 2023
- Réponse aux candidats : le 10 mai 2023
- Transmission au contrôle de légalité semaine 21
- Notification après retour visa
- Démarrage au 1<sup>er</sup> juin.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** monsieur le Maire de lancer le marché à procédure adaptée pour le projet susmentionné
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Maire**  
**Marc DESPLACES**



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 22 février 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 10	
Nombre de procurations : 03	
Nombre de votants : 13	

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN – Didier DAILLY

**Absents excusés** : Angélique Dessaigne – Laurent RIGOUDY

**Procurations** : Bernard ROSSIER procuration à Didier DAILLY  
V. MARTORANA procuration à Nicolas FACHEURE  
Lucie BIESSE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Valérie CAULE

**Objet de la Délibération : Désignation de la résidence « Les Douglas » - Fixation du loyer**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'attribuer un nom à l'immeuble situé place Roche. Il rappelle que la place a été dénommée par délibération n° 2022-41 du 12 juillet 2022. Il suggère de le désigner : Résidence « Les Douglas », parcelle AC 143. Cet immeuble se compose de deux étages : le 1<sup>er</sup> étage est destiné à usage de bureaux et le 2<sup>ème</sup> étage à usage d'habitation. Il convient donc de fixer le montant des loyers pour le logement ainsi que les locaux attribués à des bureaux.

Il propose un loyer de 520.00 € pour les locaux devant accueillir des bureaux (1<sup>er</sup> étage) et 500.00 € pour les locaux à destination d'habitation (2<sup>ème</sup> étage).

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ATTRIBUE** à cet immeuble le nom suivant : Les Douglas
- **FIXE** le loyer à 520.00 € pour le 1<sup>er</sup> étage - locaux à destination de bureaux
- **FIXE** le loyer à 500.00 € pour le 2<sup>ème</sup> étage – habitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



**LAMURE-SUR-AZERGUES**



Téléphone : 04 74 03 02 71  
Télécopie : 04 74 03 04 73  
e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-11

Séance ordinaire du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 22 février 2023</b>
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 13

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN – Didier DAILLY

**Absents excusés** : Angélique Dessaigne – Laurent RIGOUDY

**Procurations** : Bernard ROSSIER procuration à Didier DAILLY  
V. MARTORANA procuration à Nicolas FACHEURE  
Lucie BIESSE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Valérie CAULE

**Objet de la Délibération : Don à la commune**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est, par délibération n° 2020-29 en date du 04 juin 2020, article 9°, autorisé d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.  
Il informe donc qu'un don a été fait à la commune de Lamure-sur-Azergues d'un montant de 15 000.00 € par monsieur Jean DESBAT. Cette somme sera destinée à la préservation des lieux de culte de la commune.

Il invite le conseil à délibérer. Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTÉ** le don d'un montant de 15 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-12

Séance ordinaire du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 22 février 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de procurations :	03
Nombre de votants :	13

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Valérie CAULE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN – Didier DAILLY

**Absents excusés** : Angélique Dessaigne – Laurent RIGOUDY

**Procurations** : Bernard ROSSIER procuration à Didier DAILLY  
V. MARTORANA procuration à Nicolas FACKEURE  
Lucie BIESSE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Valérie CAULE

**Objet de la Délibération : Acquisition de la chapelle de Panissière**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance de conseil municipal du 02 décembre 2022, il avait été évoqué l'acquisition de ce bien. Les élus ont préféré reporter leur décision pour établir un constat de l'état de l'édifice avant de se prononcer sur la destination de la Chapelle de Panissière, afin qu'elle ne soit pas un gouffre financier pour la commune. Monsieur le Maire propose de se positionner pour récupérer le bien et présente, pour information, un devis de réparation de la toiture d'un montant de 7 420.22 € HT. Le bien serait acquis à l'euro symbolique, les frais de notaire à la charge du vendeur ainsi qu'un accord pour une participation en fonction des coûts estimés.

Il invite le conseil à délibérer. Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ÉMET** un avis favorable pour récupérer la Chapelle de Panissière à l'euro symbolique
- **S'ENGAGE** à effectuer les travaux de rénovation
- **DIT** que les frais de notaire sont à la charge du vendeur
- **DIT** qu'une participation financière peut incomber au vendeur en fonction de l'estimation du bien et des travaux, en fonction de la répartition des dépenses engagées
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition et à intervenir dans les négociations avec le vendeur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)République Française  
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des  
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-13

Séance ordinaire du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 22 février 2023</b>
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 13

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Valérie CAULE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN – Didier DAILLY

**Absents excusés** : Angélique Dessaigne – Laurent RIGOUDY

**Procurations** : Bernard ROSSIER procuration à Didier DAILLY  
V. MARTORANA procuration à Nicolas FACKEURE  
Lucie BIESSE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Valérie CAULE

**Objet de la Délibération : Commission extra-municipale pour l'organisation du Tour de France**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Tour de France lors de son étape du 13 juillet 2023 transite par Lamure-sur-Azergues. À cette occasion, monsieur le Maire propose de créer une commission extra-municipale qui sera composée d'élus et permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions, logistiques et organisatrices de cette étape, prises par le conseil municipal.

Il invite le conseil à délibérer. Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de créer cette commission
- **DIT** que cette commission est constituée d'élus : Valérie CAULE – Paul NICOLAS – Lucie BIESSE – Patricia DUMORD – Marc DESPLACES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71  
 Télécopie : 04 74 03 04 73  
 e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-14

Séance ordinaire du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures,  
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
 sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 22 février 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de procurations :	03
Nombre de votants :	13

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN – Didier DAILLY

**Absents excusés** : Angélique Dessaigne – Laurent RIGOUDY

**Procurations** : Bernard ROSSIER procuration à Didier DAILLY  
 V. MARTORANA procuration à Nicolas FACHEURE  
 Lucie BIESSE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Valérie CAULE

**Objet de la Délibération : Admission en non-valeur pour créances éteintes - Surendettement**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de délibérer sur proposition de monsieur le Trésorier suite à son mail du 16 février 2023 que suite à la décision de la commission de surendettement du 10/02/2023, les dettes de madame Julie GOBIL sont effacées pour un **montant de 511.60 €**.

Les dettes concernent les titres :

- 2021/titre 425 d'un montant de 209.00 € à déduire 59.00 € par virement du 08/03/2022 soit 150.00 € (cantine 1<sup>er</sup> trimestre 2021-2022)
- 2022/titre 136 d'un montant de 224.00 € (cantine 2<sup>ème</sup> trimestre 2022)
- 2022/titre 319 d'un montant de 137.60 € (cantine 3<sup>ème</sup> trimestre 2022)

Il invite le conseil à délibérer. Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes susmentionnés
- **DIT** que le montant de ces titres s'élève à 511.60 €
- **DIT** que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice 2023 au 6542.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
 Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le



## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-15

Séance ordinaire du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 22 février 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 10	
Nombre de procurations : 03	
Nombre de votants : 13	

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN – Didier DAILLY

**Absents excusés** : Angélique Dessaigne – Laurent RIGOUDY

**Procurations** : Bernard ROSSIER procuration à Didier DAILLY  
V. MARTORANA procuration à Nicolas FACHEURE  
Lucie BIESSE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Valérie CAULE

**Objet de la Délibération : Budget communal – Approbation du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable et du compte administratif 2022**

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 069-216901074-20230228-2023\_15-DE



Le compte de gestion et le compte administratif font ressortir les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement au 01/01/2021 :	70 000.00 €
Recettes de l'année :	911 922.51 €
Dépenses de l'année :	751 698.01 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	145 818.50 €

**Résultat de clôture de fonctionnement 230 224.50 €**

Résultat d'immobilisation au 01/01/2021 :	- 763.65 €
Recettes de l'année :	370 258.73 €
Dépenses de l'année :	134 837.02 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	235 421.71 €

**Résultat de clôture d'immobilisation 234 658.06 €**

**PAR 12 VOIX POUR**, le conseil municipal (monsieur le maire s'est retiré lors du vote)

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022
- **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022, par le Service de Gestion Comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le